



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2018-061

PUBLIÉ LE 28 MAI 2018

# Sommaire

## **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**

2A-2018-05-25-003 - subdélégation métrologie 2a (2 pages)

Page 3

2A-2018-05-25-002 - subdélégation ud2a (2 pages)

Page 6

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

2A-2018-05-25-003

subdélégation métrologie 2a

*Subdélégation de signature Mme BOFILL Métrologie UD2A*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE  
DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

### Arrêté n°

**Portant subdélégation de signature de Madame Géraldine BOFILL, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud.**

### **LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CORSE, CHARGÉE DE L'UNITE DEPARTEMENTALE DE CORSE-DU-SUD,**

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Vu** le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 avril 2014 nommant Madame Géraldine MORILLON-BOFILL Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse;
- Vu** l'arrêté préfectoral du n° 2A-2018-05-22-022 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Géraldine BOFILL directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : Attribution des subdélégations – Champ d’application**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ANJOUBAULT, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour signer tous les actes relatifs à l’agrément des organismes pour l’installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs :

- Au maintien des dispenses accordées en application de l’article 623 de l’arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour l’application du décret du 3 mai 2001 susvisé ;
- A l’attribution, à la suspension et au retrait des marques d’identification ;

**ARTICLE 2 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont rapportées.

**ARTICLE 3 : Application**

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, et de la Consommation, du Travail et de l’Emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Corse-du-Sud.

Ajaccio, le 25 mai 2018



Géraldine BOFILL

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

2A-2018-05-25-002

subdélégation ud2a

*Subdélégation de signature Mme BOFILL UD2A*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE  
DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

### **Arrêté n°**

**Portant subdélégation de signature de Madame Géraldine BOFILL, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 29 avril 2014 portant nomination de Madame Géraldine MORILLON-BOFILL, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté préfectoral du n° 2A-2018-05-22-022 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Géraldine BOFILL directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'unité départementale de Corse-du-Sud ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Géraldine BOFILL, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi donne subdélégation à :


- Madame Eliane BERNARDINI, directrice du travail hors classe, responsable de l'Unité Départementale de Corse du Sud, pour l'organisation des services, ainsi que pour l'ensemble des actes entrant dans le cadre des attributions et compétences prévues à l'article 1 de l'arrêté de délégation de signature précité.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation est donnée à Madame Corinne BAUDIS, attachée d'administration de l'État hors classe et à Mme Catherine LE BOTLAN, directrice adjointe du travail.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont rapportées.

**Article 4** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Ajaccio, le 25 mai 2018



Géraldine BOFILL